



ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Poë-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (Liège, Bruxelles, Gand, Ostende), departure times, and fares for various routes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 9 janvier.

On écrit de Berlin, le 4 janvier : On considère la circonstance qu'on a choisi ce moment pour commencer la réduction des intérêts d'obligation prussiennes, comme une preuve que notre gouvernement est convaincu du maintien de la paix européenne.

FRANCE. — Paris, le 14 janvier.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 12 janvier. (Présidence de M. Dupin.)

M. le président. Nous passons au troisième paragraphe du projet d'adresse. Ce paragraphe est ainsi conçu : « Vous nous annoncez, sire, qu'en vertu d'engagemens pris avec le saint-siège, nos troupes sont sorties d'Ancône.

M. de Jussieu donne lecture de son amendement. Il est ainsi conçu : « Vous nous annoncez, sire, que les troupes autrichiennes ont quitté la Romagne et que les nôtres sont sorties d'Ancône.

M. de Jussieu s'efforce de justifier l'abandon d'Ancône, tout en laissant à M. le président du conseil le soin de raconter en détails les circonstances qui ont amené cette détermination.

M. Duchâtel. Je regarde l'évacuation d'Ancône, sans conditions, sans garanties pour l'avenir, comme une faute grave et je repousse l'amendement.

Il est difficile pour nous de traiter l'histoire des négociations relatives à Ancône. Il s'agit d'un fait accompli; mais les pièces n'ont pas été déposées sur le bureau; aucune communication n'a été faite à la commission.

On a représenté l'occupation d'Ancône comme un fait sans idée, comme un fait violent; on nous a presque exhorté à en faire amende honorable (très-bien); et cependant, l'occupation d'Ancône a été l'idée courageuse d'une bonne politique.

Pesons deux grands faits: la France a occupé Ancône; il y a eu des conditions stipulées pour l'évacuation; mais d'un autre côté, la cour de Rome s'est engagée au nom de plusieurs gouvernements, à introduire dans l'administration de la Romagne les améliorations qui seules pouvaient prévenir les troubles qui avaient appelé les Autrichiens.

Je n'examinerai pas quels ont été le but et la portée de la politique de Casimir Périer; je dirai seulement que vous n'avez pas gardé la même attitude que lui.

L'abandon d'Ancône ne devait pas avoir lieu sans garanties. Des demandes avaient été faites et repoussées dans le principe. Le ministère en a conclu qu'il n'y avait rien à demander.

M. de Lamartine prétend que le cabinet actuel a suivi les traditions des cabinets précédents. Mais il y avait deux ordres de traditions: les plus anciennes et les plus récentes. En diplomatie, lesquelles faut-il suivre? Evidemment, ce sont les plus récentes, surtout lorsqu'elles sont plus favorables aux intérêts du pays.

Le cabinet avait liberté pleine et entière, il n'était soumis à aucun engagement et pouvait à loisir consulter les intérêts du pays. Je ne discuterai pas ici, messieurs, l'intérêt que la France avait à la conservation d'Ancône, votre opinion est fixée à cet égard.

à aucun engagement et pouvait à loisir consulter les intérêts du pays. Je ne discuterai pas ici, messieurs, l'intérêt que la France avait à la conservation d'Ancône, votre opinion est fixée à cet égard.

Il y a, je le reconnais sur-le-champ, un traité qui stipule les conditions de l'évacuation, il y a en outre un engagement de la cour de Rome d'améliorer l'administration de la Romagne.

Messieurs, il y a trois moyens d'obtenir des puissances l'exécution des engagements pris par elles.

Il y a d'abord la voie des simples représentations. Celle-là il fallait l'épuiser d'abord. Le ministère ne l'a pas fait.

Mais avant la guerre, il y a un troisième moyen qu'il vous était facile d'employer.

Lorsqu'on a entre les mains un gage, une garantie, il ne faut pas s'en dessaisir.

Vous deviez dire au saint-siège: Il est de l'intérêt de la France que les circonstances de 1831 ne se reproduisent pas.

On nous a dit qu'il fallait exécuter les traités, personne, ne le désire plus que moi, et vous savez qu'en 1830 nous avons donné un grand exemple de loyauté.

J'ai beaucoup entendu parler du respect des petits états. Oui, respectons les petits états; mais avez-vous respecté la Suisse?

Toutes les questions se tiennent, messieurs. N'êtes-vous pas frappés de la situation où peut vous mettre le dénouement des affaires de Belgique?

Comment se résume votre politique, si ce que nous prévoyons vient à se consommer? En deux mots; abaissement du drapeau tricolore, élévation du drapeau prussien.

J'ai été associé au système de la paix; mais de la paix avec dignité. Et il m'a fallu, pour me séparer de vous, un sentiment profond de l'abaissement où vous avez placé notre politique nationale.

La paix est-elle assurée avec l'abandon d'Ancône? Non; car vous n'avez pas de garanties contre l'Autriche.

Je blâme donc le ministère d'avoir, dans sa conduite, laissé à l'avenir la solution d'une question prochaine de paix

ou de guerre; je le blâme de n'avoir pas exigé de garanties, et je vote pour le maintien du paragraphe de l'adresse. (Très bien! très bien!)

M. J. Lefebvre. Je ne viens pas défendre le ministère, je suis appelé à la tribune par des idées d'un ordre plus élevé. (Oh! oh!) Je viens supplier la chambre de ne pas désavouer, de ne pas flétrir « la politique de la fidélité ».

L'occupation d'Ancône fut un fait de haute politique; mais il arriva seulement à cette occasion que l'expédition devança la diplomatie, et que la place fut occupée avant qu'on pût connaître nos intentions.

Ce fut alors que les conditions et le terme de l'occupation furent réglés; il fut stipulé que lorsque le gouvernement pontifical le demanderait les troupes françaises abandonneraient Ancône.

Nous ne sommes plus aujourd'hui dans les mêmes circonstances qu'en 1831. Recommencer Ancône serait impossible, il n'y avait même plus aucune raison de continuer.

Je crois que s'il y a des reproches à faire à quelqu'un relativement à l'absence de garanties pour l'avenir, c'est aux négociateurs de 1831 qu'il faut les adresser.

Dans ma conscience de négociant, je dirai en outre qu'il faut tenir à honneur d'exécuter ses engagements, et que l'époque de l'évacuation d'Ancône fixée dans le traité étant arrivée, on devait et il fallait à toute force se retirer.

M. le maréchal Clauzel. Messieurs, je viens appuyer la rédaction de la commission et combattre l'amendement qu'on propose à cette rédaction.

Il n'y a aucune comparaison entre notre position et celle des Autrichiens: Ancône était pour nous un gage de paix.

Messieurs les ministres, si votre politique est de renoncer à toute influence au-dehors, vous ne pouvez pas mieux faire.

Mais savez-vous bien ce que c'est qu'Ancône? Entre les mains d'Autriche, c'est toute l'Italie; c'est une position contre nous. (Bruit au centre.)

L'évacuation, je vous le répète, messieurs est un fait grave. Il préjudicie aux intérêts nationaux, à l'honneur des la France et à nos alliances.

M. le général Lamy. Messieurs, je connais la situation d'Ancône; j'ai visité les lieux, et je déclare que quand même la bonne foi ne nous eût pas prescrit d'évacuer Ancône, la prudence nous l'aurait commandé.

M. Larabit appuie la rédaction de la commission et revient sur les considérations de dignité nationale qui prescrivaient de ne pas faire l'évacuation sans conditions.

M. le général Bugeaud. Messieurs, je ne viens ni appuyer ni combattre l'amendement; je ne viens pas examiner si on a bien ou mal fait d'abandonner Ancône; mais je désire répondre à M. le maréchal Clauzel qui a dit que nous avons par là perdu notre influence en Italie.

Je le reconnais une influence morale; mais pourquoi l'avions nous? Parce que derrière le drapeau tricolore flottait

Ancône, nous étions 33 millions d'hommes! Eh bien! est-ce que nous ne sommes pas encore 33 millions [On rit.]

M. Thiers. Messieurs, si tout ce qu'on vient de vous dire eût été entièrement exacte, il en résulterait que M. Périer, et le ministre de la guerre, et le ministre de la marine qui étaient avec lui dans le cabinet, eussent été de grands imprudents... [Exclamations au centre.]

M. le général Lamy. Ce n'est pas là ce que j'ai voulu dire! J'ai parlé d'après ce que je sais, ayant vu les lieux.

M. Thiers. Oui il y aurait eu de l'imprudence à envoyer 1500 hommes à Ancône, et à les laisser là, dans le danger, pendant plusieurs années. Apparemment je le croyais moi-même, et je m'étais fait ce souci, car j'ai cherché dans les documents du ministère de la guerre tous les moyens d'asseoir ma conviction. C'est après cette espèce d'enquête que j'ai conçu la plus parfaite quiétude sur la situation de notre garnison, et la plus grande espérance si une attaque était dirigée contre les troupes d'occupation. Tout d'abord je vais citer une autorité respectable en matière de stratégie et de positions militaires, celle de Napoléon. Napoléon, alors le général Bonaparte, commandant l'armée d'Italie, écrivait en 1791: Ancône a un bon port. Il serait aisé de mettre la forteresse dans un meilleur état de défense; il faut que nous conservions le port d'Ancône à la paix générale, et qu'il reste toujours français. Cela nous donnera une grande influence, et nous rendra maîtres de la mer Adriatique, comme par Marseille et Toulon nous le sommes de la mer méditerranéenne. Avec 1500 hommes de garnison et quelques mille livres pour fortifier un monticule voisin, cette ville serait susceptible d'une très-bonne défense.

Voilà, messieurs, continue M. Thiers, voilà ce qu'écrivait en 1797 le général Bonaparte qui lui aussi avait vu les lieux. [On rit.]

Lorsque le général Bonaparte écrivait cette lettre, et je regrette de ne pouvoir dire d'où il la datait, le monticule dont il est parlé n'avait pas été fortifié; depuis il l'a été. Il ne l'était pas encore lorsque le général Meunier, après la bataille de la Trebbia, se retira sur Ancône et y fit une défense héroïque. La position alors était moins bonne qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il se renferma à Ancône avec 2,000 hommes et il ne céda que quand il eut 1,800 blessés mis hors de combat. Son moyen de résister à l'ennemi consistait à faire tous les jours plusieurs sorties et aussi à livrer des combats presque continus. Or, savez-vous combien il avait d'ennemis devant lui? Le voici: 6,000 Russes, 6,000 Turcs, 10,000 Autrichiens, 20,000 Italiens! (Exclamation.) Total, 42,000 hommes. C'est à ces 42,000 hommes qu'avec 2,000 il a résisté pendant 12 jours.

Une voix: Et il a fini par se rendre?

M. Thiers. Oui, mais après une défense que j'ai raison d'appeler héroïque. (Vive adhésion aux extrémités.) Je n'en demanderai pas plus à une garnison française pour avoir le temps d'aller à son secours.

Napoléon, devenu empereur, fit construire à Ancône un ouvrage magnifique qui lui coûta non pas 2 ou 3,000 livres, comme il se l'était d'abord imaginé, mais plusieurs millions. En 1815, les Autrichiens firent sauter une partie des fortifications, mais ils ne touchèrent pas à la lunette San-Stefano; la place actuelle, telle qu'elle est, pourrait supporter un siège de quinze jours. Ce serait plus que suffisant pour attendre des secours; d'autant mieux que la population se mettrait infailliblement du côté des Français.

On a dit que la garnison française avait trois pièces de canon. Voici la vérité: en 1851, quand nous primes la ville, il y avait 58 pièces de canon dont quelques-unes en mauvais état. Notre marine a mis 28 pièces en batterie. La garnison pouvait donc, en cas de surprise, se défendre 15 jours; c'était plus qu'il n'en fallait pour que le gouvernement pût, par exemple, envoyer d'Afrique quelques mille hommes de troupes de combat. Cela se fit sans donner aucun soupçon à personne, puisque tous les jours nous avons des mouvements de troupes entre l'Afrique et la France.

En résumé, messieurs, je me suis borné à vous exposer des faits avec sincérité. Il ne faut pas qu'on vienne soutenir une mauvaise politique par l'inexactitude des faits.

M. Molé. Messieurs, nous allons expliquer devant vous l'évacuation d'Ancône. D'abord remontons aux circonstances qui ont amené l'occupation, plus tard nous verrons le but que l'on se proposait, et après cela je vous demanderai si nous avons changé.

En 1851, une insurrection éclata dans les Légations et dans les Marches. A l'instant, le saint-siège appela au secours les Autrichiens. Casimir Périer réunit les représentants des puissances et leur dit que la France ne supporterait pas une occupation permanente de l'Autriche, et il proposa de protéger en commun le saint-siège. L'Autriche refusa alors: M. Périer demanda aux chambres 100,000 hommes, et à cette époque les Autrichiens proposèrent de se retirer. En même temps, une conférence s'était formée à Rome, et les puissances avaient dit au pape que les réclamations des habitants étaient justes, et qu'il fallait leur donner une administration plus éclairée.

Qu'arriva-t-il? Le saint-père donna une portion de ce qu'il avait promis, quelques institutions, de juin à novembre 1851, je crois: il établit des conseils provinciaux. Toutes les mesures n'étaient pas accordées, mais quelques concessions étaient faites.

Un soulèvement plus formidable eut bientôt lieu. Le cardinal Albani voulut suffire par les forces seules du saint-siège; ses troupes commirent de telles exactions, que la révolte se propagea au lieu de s'apaiser. On appela le secours de l'Autriche.

Tout le monde prévint alors de graves embarras. M. Périer, à cette nouvelle, convoqua les représentants des autres puissances, et demanda des garanties contre l'occupation permanente de l'Italie par l'Autriche. Diverses mesures furent discutées. On parla d'Ancône. Le saint-siège fut consulté, et il refusa l'entrée à la France.

Cependant l'expédition était nécessaire; elle eut lieu. Vous savez ce qui en arriva. A cette nouvelle, le saint-siège protesta et réclama pour son indépendance violée. Aussitôt notre ambassadeur reçut l'ordre de négocier notre occupation sur des

bases qui lui étaient tracées. Vous me permettrez, messieurs, d'entrer dans ces longs détails, car ici la politique du cabinet actuel est attaquée.

Je désire faire entendre à la chambre des extraits complets des dépêches, et je certifie sur l'honneur que les copies sont conformes à l'original.

Voici ce qu'on disait: Si les troupes autrichiennes sont restées dans leur territoire, il ne faut pas débarquer, notre expédition devient inutile. Les dépêches adressées en février 1852, à M. le maréchal Maison, notre ambassadeur à Vienne, sont dans le même sens.

On donna ensuite des explications aux cabinets de Vienne, de Berlin, de Saint-Petersbourg; elles portaient que dès que les troupes autrichiennes auraient quitté la Romagne, les troupes françaises rentreraient en France.

M. le président du conseil continue de lire diverses dépêches dont l'esprit et les termes lui paraissent avoir dicté d'avance la résolution prise par le cabinet dont il fait partie.

Une voix: Il fallait les communiquer à la chambre. Il arrive à la convention du 16 avril 1851, qui renferme le passage suivant: « Lorsque le saint-Siège n'aura plus besoin des secours de S. M. impériale et royale, les troupes autrichiennes se retireront des Légations; les troupes françaises se retireront aussitôt par la voie de mer. Le drapeau pontifical sera arboré sur le fort d'Ancône. »

Voilà, Messieurs, à quelles conditions nous étions à Ancône, ne le perdons pas de vue. Il n'y a pas trace dans toute la correspondance de nouvelles concessions à accorder par le saint-siège ni d'aucune autre condition.

Il y a quelque temps, à Rome, l'ambassadeur d'Autriche notifie que son gouvernement veut abandonner les Légations; aussitôt le cabinet français donne l'ordre au général Cubières d'évacuer Ancône à l'instant de la retraite des troupes autrichiennes. Cet ordre a été transmis à M. le général Cubières par M. le ministre de la guerre dans une lettre du 10 octobre.

Je crois vous avoir démontré, messieurs, que le cabinet du 15 mars n'a occupé Ancône que pour montrer aux puissances étrangères que nous voulions maintenir le rang qui nous appartenait. C'était là une pensée politique, messieurs, et non militaire; je vous le demande, à quoi nous aurait conduit l'occupation des états du saint-siège? Prouver à l'Europe que nous ne permettrions pas l'entrée de troupes étrangères en Italie; c'est là, je le répète, messieurs, toute la signification de l'occupation d'Ancône.

M. le président du conseil cherche à démontrer cette dernière assertion par la lecture de nombreuses pièces diplomatiques; toutes remontent à l'existence du ministère C. Périer. Le cabinet du 11 octobre fut grand et sage, dit-il, je lui rends justice, mais je ne puis lui passer des opinions faites après coup.

J'ai fouillé mes cartons et j'ai trouvé une lettre du président du 11 octobre à M. le marquis de Latour-Maubourg, datée du 28 avril 1852, dans laquelle le chef du cabinet du 11 octobre se réserve précisément le droit d'agir selon les intérêts et la dignité de la France.

A gauche: Eh bien, c'est cela.

M. Molé. Vous vous réjouissez trop tôt; car le chef du cabinet explique qu'il ne s'agit que des éventualités de l'avenir, et non pas de revenir sur la promesse d'évacuer Ancône.

Je demande à tous ceux qui m'écoutent, après la lecture de cette pièce, si le but du cabinet du 11 octobre n'était pas de produire un effet moral.

Ici, M. le président du conseil arrive à un document signé du nom de M. Thiers; il affecte de ne pouvoir lire.

M. Thiers. Lisez donc, monsieur. Voulez-vous que je lise moi-même?

M. Molé. Je vais essayer.

Après quelques efforts, M. Molé donne la lettre à M. le président de la chambre, qui en fait la lecture.

M. le président. Voici le contenu de cette pièce: 14 mars 1856.

« Monsieur le marquis.

« Je vois par une lettre de Rome que le Saint-Siège songerait sérieusement à réclamer l'évacuation de Bologne, de Ferrare et d'Ancône. Je dois vous faire connaître ici toute notre pensée sur cette question. Lorsque nous avons occupé Ancône, nous avons eu pour but, non de faire la police des Etats-Romains, non d'intervenir entre le gouvernement et les sujets mécontents, mais d'empêcher que la maison d'Autriche dominât exclusivement en Italie, et que l'influence française en fût bannie à jamais. C'est ainsi que l'opinion publique en France a compris et continue à juger cette occupation. Sans doute nous n'avons pas intention de rendre cette occupation définitive. Ancône appartient au pape, et ce n'est pas le gouvernement du roi qui fera une spoliation de territoire; mais pour évacuer Ancône, il faut qu'à raison du but que nous nous sommes proposé, on nous offre des garanties équivalentes, il faut que nous puissions nous dire à nous-même et dire à la France, en toute vérité, que l'occupation d'Ancône n'importe, sous aucun rapport, ni à notre dignité, ni à notre influence. Assurément, tel n'est pas le cas dans lequel nous nous trouvons.

« J'ajouterai que les garanties d'indépendance qu'on s'était flatté d'obtenir du saint-siège, en cherchant à la diriger dans la voie d'une réforme salutaire, sont moins que jamais à espérer; et pourtant c'était uniquement en vue de cette solution que le gouvernement du roi s'était prêt à ratifier la convention. [Vive sensation.] Dans cet état de choses, je vous recommande expressément de ne pas prendre à Rome ni à Vienne [cette dépêche était envoyée à ces deux résidences] l'initiative de l'évacuation, de ne jamais la réveiller, d'éviter autant que possible tout ce qui s'y rapporterait. Si néanmoins vous étiez absolument obligé d'exprimer une opinion, ce devrait être que le fait de retraite des troupes autrichiennes n'entraînerait pas nécessairement celle de nos propres troupes. »

Une longue agitation succède à cette lecture, dont il nous est impossible de décrire l'effet. M. Molé paraît fort troublé des applaudissements unanimes que cette lettre excite dans l'Assemblée.

M. Molé. C'est là que se présentent les premières dissidences dans la conduite du cabinet, et il m'est impossible de

comprendre ce qu'a voulu dire M. Thiers... [Oh! oh! explosion de murmures.]

A gauche. — Cela est pourtant assez clair!

M. Molé termine en disant que les gouvernements, s'ils doivent se faire craindre doivent aussi se faire estimer.

M. Guizot. M. le président du conseil a refusé à la commission copie des dépêches qu'il vient de lire. Il a même refusé à l'honorable M. Thiers copie de la lettre signée de lui. (Agitation.) Alors la commission demanda à M. le président du conseil s'il voulait se servir d'autres documents que ceux qu'il avait portés à la chambre des pairs. M. Molé répondit formellement non! (Agitation.)

Je ne dis pas cela pour éluder la discussion, mais pour demander à la chambre si on ne doit pas agir comme on le fait dans les tribunaux, c'est de communiquer les pièces dont on doit faire usage. (Oui! oui!)

Je ne prétends pas qu'on doive forcer le gouvernement à livrer des documents; mais quand il pense pouvoir les rendre publics, ils doivent l'être pour toute la chambre dans la personne des commissaires; mais on n'a pas voulu agir ainsi pour se ménager le plaisir d'une misérable surprise. (Applaudissements.)

A la chambre des pairs, M. le comte Molé, a dit n'avoir qu'une lettre officielle, et voici qu'à cette tribune, en l'absence de M. le duc de Broglie, une foule de documents sont mis au jour. Comment expliquer cette conduite? (Sensation.)

M. Molé déclare qu'il n'a pas pris l'engagement de ne pas parler à la chambre des députés d'une pièce dont l'existence lui était inconnue lors de la discussion de la chambre des pairs. (A gauche: Allons donc!)

M. Molé. Et même, si j'avais eu cette lettre, pourquoi aurais-je été la lire à M. de Broglie, ne valait-il pas mieux que j'en fisse usage ici, en présence de celui qui l'a écrite? En résumé, je déclare que je suis prêt à donner des copies de tout ce que j'ai lu ici. (A gauche: A quoi cela servirait-il?) Il y a six jours, je ne connaissais pas la dépêche du président du 11 octobre, et il est de mon droit de vous la lire.

Il est sept heures. M. Thiers monte à la tribune, dit qu'en principe on ne doit communiquer les pièces que lors qu'elles sont au complet, et que chacun peut y puiser pour l'attaque comme pour la défense.

Plusieurs membres: Aux voix! aux voix!

La séance est levée à 7 heures.

Séance du 14 janvier.

L'ordre du jour est la suite de la discussion des paragraphes relatifs à Ancône.

La discussion de l'adresse a continué aujourd'hui.

M. Vatro prononce un discours qui est peu écouté.

M. Baude combat la dépêche de M. Thiers, qui a été lue dans la dernière séance. Il demande de quel droit on serait allé donner des institutions aux sujets du pape, que dirait M. Thiers si le pape, par réciprocité, envoyait des jésuites pour endoctriner la France. (Rire général.)

M. Guizot s'attache à prouver que la politique du 11 octobre et du 15 mars a été inférieure à celle de M. Thiers et qu'il y a toujours eu des correspondances entre le cabinet des Tuileries et le cabinet pontifical pour faire obtenir aux populations de la Romagne des institutions politiques.

A chacun sa part, dit M. Thil. A Casimir Périer l'occupation, au 11 octobre le maintien de cette politique, à vous l'évacuation. (Mouvement.)

M. Thil monte à la tribune après M. Guizot dont le discours a produit une vive impression sur l'Assemblée. M. Thil se renferme dans des généralités et provoque souvent l'hilarité de la chambre.

M. Chaix-d'Est-Ange rappelle la parole de Richelieu qui disait que la France devrait toujours avoir une porte ouverte sur l'Italie.

Il est 4 heures et demie, la séance continue.

— Voici ce que dit le Journal des Débats:

« Il faut maintenant que l'épreuve soit poussée jusqu'au bout; il faut que la chambre amende l'adresse et se l'approprie par ses corrections. Pour cela les 216 voix persistantes des derniers scrutins suffisent complètement; et il y aura même ceci de remarquable: c'est que si, à la suite de la discussion de l'adresse, le ministère changeait, et si c'était la coalition qui arrivait au pouvoir, elle y arriverait vaincue; supposez que les scrutins qui vont suivre aient le même résultat que les derniers, et que cependant le ministère actuel cède la place aux ministres de la coalition, ces ministres ne seraient pas non plus les vainqueurs de la discussion de l'adresse, ils n'en seraient que les vaincus. Cette situation, nous n'en doutons point, diminuera singulièrement leurs prétentions et leurs exigences. »

Depuis le moment où la reine a appris la mort de la princesse Marie elle ne veut recevoir personne. C'est avec peine qu'on est parvenu à la décider à paraître pour recevoir la chambre des députés et la chambre des pairs. Elle a reçu hier pour la première fois M. le maréchal Gérard.

M. le maréchal Soult a été demandé aujourd'hui chez le roi, où il s'est rendu à huit heures du matin.

Le journal la Presse, feuille semi-ministérielle, publie ce matin les lignes suivantes:

Le Messager déclare ce soir que loin de craindre une dissolution, il l'appelle de tous ses vœux. Eh bien! ils seront comblés si la coalition renverse et remplace le cabinet.

On dit que des dépêches de la plus haute importance sont arrivées cette nuit à l'ambassade de Russie. Elles ont été apportées par le prince de Metchuski. On les dit relatives à la conclusion des affaires hollando-belges. Le cabinet de St-Petersbourg refuserait catégoriquement d'accorder le nouveau délai réclamé par le cabinet des Tuileries pour la reddition du Limbourg et du Luxembourg.

On écrit de Toulouse: Le 15^e régiment d'artillerie a reçu l'ordre de se tenir prêt à quitter notre ville. Il sera dirigé à ce qu'il paraît vers la frontière belge.

Un journal parle de M. le général Schramm comme ayant reçu des ouvertures de M. Molé, pour entrer dans son ministère, à la place de M. le général Bernard. M. Jacques Lefebvre serait désigné pour succéder à M. Lacave-Laplagne.

Une feuille doctrinaire déclare positivement ce matin qu'aucun membre de son parti ne voudrait s'associer à M. Molé pour modifier le cabinet actuel. Il faut que le ministère du 15 avril reste tel qu'il est ou meure tout entier.

— On répète à l'Opéra Comique un nouvel ouvrage de M. Grisar, intitulé l'Opéra-Comique.

— On lit dans le *Moniteur* :

Le gouvernement vient de recevoir des rapports de M. le contre-amiral Leblanc, datés des 18, 27 et 30 octobre. A cette dernière époque, la situation de nos affaires dans la Rio de la Plata était fort bonne, et tout faisait présumer que bientôt nos différends avec la république argentine auraient une solution complètement satisfaisante.

Après d'inutiles tentatives pour amener le général Rosas à donner à la France les satisfactions qu'elle a droit d'exiger de lui, M. le contre-amiral Leblanc a dû se décider à s'emparer de l'île de Martia-Garcia.

M. le contre-amiral Leblanc a depuis remis la garde de sa conquête aux troupes de Fructuoso Reivera, devenu chef de la république de la bande orientale et maître de Montevideo. La révolution qui a mis cette ville entre les mains de ce général doit avoir sur nos affaires la plus heureuse influence. Ennemi de Rosas, ses intérêts sont d'accord avec les nôtres, et sa coopération ne peut qu'être utile à notre escadre.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 15 janvier.

La chambre des représentants, qui devait se réunir aujourd'hui à deux heures, ne s'est pas trouvée en nombre; 59 membres seulement étaient présents. La séance a été renvoyée à demain 2 heures.

— La Commission des récompenses nationales a décidé que la liste nominative de tous les souscripteurs aux médailles de MM. Dumortier, de Mérode et de Montalembert serait remise à chacun de ces messieurs.

C'est ainsi qu'il faut lire l'inscription de la médaille à M. de Montalembert : « Augénéreux défenseur de la justice et de la liberté, la Belgique reconnaissante. »

— On dit que MM. Metz et d'Ansembourg sont arrivés à Bruxelles; qu'ils n'ont quitté Paris, qu'après avoir remis à M. le comte Molé des notes et mémoires complétant leurs missions. Ces Messieurs ont voulu, dit-on, se trouver à la réouverture de la chambre, pour rendre compte des succès qu'ils ont obtenus.

Bruxelles, le 16 janvier. (5 heures). — La liquidation du jour était très peu importante. Les valeurs cotées sont en assez grand nombre, mais il s'est fort peu traité d'affaires. On ne parle plus des prétendus actes d'hostilité qui étaient rapportés hier; l'opinion générale est toujours à la paix.

Fonds de l'Etat plus faibles : dette active 2 1/2 p. c. 52 1/2 A. 5 p. c. 98 5/4 P. 4 p. c. 88 1/2 P., 5 p. c. 67 5/8 P. Société Générale titres en nom fl. 735 A. certificats au porteur émission de Paris 1595 A.; Société de Mutualité 1067 50 (106 5/4 A.); Banque de Belgique 600 (60 P.); Canal de la Sambre à l'Oise 1015 (101 1/2 A.); Société Nationale 1080 (108 P.); Banque Foncière 970 (97), nouvelles obligations 1000 (100) P.

L'actif espagnol a eu beaucoup de mouvement, ouvert à 16 5/8 P.; on a fait 16 1/2 même 16 5/8 coups auquel on ferme La hausse de Paris n'est pas connue.

Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. — Ardoin 16 1/2 3/4.

LIÈGE, LE 16 JANVIER.

DU DISCOURS DE M. DE LAMARTINE.

De tous les discours qui ont successivement sollicité et captivé l'attention haletante de la France, dans la discussion de l'adresse, il n'en est que deux qui aient produit une impression profonde : celui de M. Barrot et celui de M. Lamartine. Ils résument l'attaque et la défense; les principes de la gauche et le système du juste-milieu. Tout en rendant hommage au talent élevé de M. Barrot et à la franchise de ses opinions, nous préférons, à son discours, celui de M. Lamartine, qui jamais peut-être n'a été plus admirable d'inspiration et d'éloquence. L'orateur a presque égalé le poète. Jamais la plume qui rongea la France n'a été mieux découverte. M. Lamartine a signalé la véritable cause de ces agitations fébriles, de ces inquiétudes douloureuses qui font que la société française se tourne et se retourne, dans l'étroit espace où elle est réserrée, comme un homme robuste, plein de sang et de vie, qui se débat sous les visions d'un cauchemar pénible.

Après la répression de l'émeute et le triomphe remporté sur des prétentions anarchiques qui avaient levé l'étendard suranné d'une république impossible, il aurait fallu donner un aliment à cette activité orageuse qui tourmente toujours le peuple au sortir d'une révolution; il aurait fallu un prompt écoulement à cette sève surabondante que le soleil de Juillet a développée dans toutes les branches de la société; il aurait fallu réunir toutes ces forces dispersées, les concentrer sur un objet digne d'exercer les intelligences et les bras inactifs, les appliquer aux grands travaux d'industrie qui font la gloire et la grandeur des peuples. Mais cette idée fondamentale a manqué au gouvernement.

L'Afrique avec ses conquêtes et ses labeurs de colonisation lointaine n'offrait pas un but assez vaste, une proie assez riche, à toutes ces ambitions déçues, à toutes ces cupidités effrénées, qui ont engendré la corruption, et déposé, sur le sol français, le germe de luttes nouvelles. Tous ceux qui avaient besoin de pain, de mouvement, de richesses, ne pouvaient s'arracher au sol qui les a vu naître, et émigrer en Afrique pour s'y créer un avenir, en donnant pleine carrière à leur esprit entreprenant, à leurs spéculations industrielles. Des millions d'hommes, mécontents de la veille et effrayés du lendemain, restaient en France. Ils ne demandaient que de pouvoir vivre en travaillant. Ils ne réclamaient que le droit d'être épargnés par la mitraille si la faim les chassait de l'atelier dans la rue. Mais le gouvernement et les chambres sont restés sourds à leurs plaintes. On ne s'est occupé de leur sort que pour blâmer et repousser des démonstrations illégales et on ne s'est nullement soucié du moyen de les prévenir.

Et cependant les avertissements salutaires n'ont point fait faute aux hommes chargés des destinées de la France. Donnez du travail au peuple, leur a-t-on crié de toutes parts, ouvrez de nouvelles communications entre les différentes parties de l'empire, faites défricher les landes désertes qui couvrent encore une superficie de tant de milliers d'hec-

tares, agrandissez l'enceinte des villes où la population étouffe et s'étiolle, sillonnez le territoire de chemins de fer, et vous verrez disparaître insensiblement le mal, diminuer cette plénitude turgescence de forces vitales qui ressemble au phlétoxe, s'affaïsser sur elles-mêmes les passions turbulentes, et le calme et la paix renaître parmi vous. Mais depuis cinq ans que tous les symptômes de guerre civile ont disparu, et que le gouvernement aurait dû travailler à pacifier le pays par l'industrie, il n'a rien fait, et toutes les mesures qu'il a prises pour arriver à ce but se sont bornées à la présentation de quelques projets de travaux publics qui ont été retirés ou rejetés. Un bienfait moral, l'amnistie après le triomphe, est venu sceller l'oubli du passé et relever les espérances de l'avenir; mais le bienfait matériel se fait toujours attendre. La Révolution de Juillet manque encore de cet indispensable complément des institutions les plus tutélaires et de cette condition d'existence sans laquelle la liberté est sans cesse exposée à périr sous les coups de l'émeute et de l'anarchie.

Voilà ce que M. de Lamartine a très-bien fait sentir dans son discours. Ce qu'il y a d'extraordinaire en ceci, c'est que tous les hommes pratiques qui ont pris la parole et inondé la tribune de leurs flots d'acres récriminations, tous ceux qui se disent hommes d'état par excellence, n'ont pas dit un mot de cette grave question, et c'est à M. de Lamartine seul, au poète des rêveries et des abstractions, à l'homme habitué à vivre dans un monde d'illusions, qu'appartient l'honneur d'avoir traité ce grave sujet. Mais M. de Lamartine a cent fois mieux l'intelligence de son époque, de ses besoins et de ses forces, que ces tribuns si fiers et si présomptueux qui se flattent de gouverner les majorités à leur gré, et de s'imposer, comme une nécessité, à tous les pouvoirs et à tous les ministères.

M. de Lamartine les a dominés de toute la hauteur de son talent, de son impartialité, de sa probité consciencieuse. Il les a écrasés sous sa puissante logique, sous la force de ses raisonnemens, et lui seul peut-être a emporté, en descendant de la tribune, les suffrages de la chambre entière. C'est un beau triomphe. Puisse-t-il ne pas être stérile! M. de Lamartine n'est pas ambitieux. Nous croyons toutefois qu'il aspire au pouvoir. Il ne s'en cache pas même à ses amis. La possession du portefeuille de l'intérieur ou de l'instruction publique le tente beaucoup. Mais après l'avoir obtenu, il s'en repentira peut-être, et regrettera le beau rôle dans lequel il brille aujourd'hui.

Une commission composée des ingénieurs des mines MM. Devaux, Gonot, etc., se réunit demain à Liège, pour faire un rapport au gouvernement sur la question de savoir s'il y aurait du danger à laisser exploiter les couches de houille qui s'étendent sous la ville, et dont on a demandé la concession; et dans le cas de la négative, quelles conditions on devra imposer aux concessionnaires pour garantir les sources d'eau, les bâtimens, et prévenir les éboulemens.

Une personne bien informée nous assure que des lettres adressées à Cologne et venant de la Belgique, ont été envoyées d'abord à Coblenze, où on les a ouvertes avant de les faire parvenir à leur destination.

On lit dans l'*Observateur* :

On nous écrit de la Campine, 15 janvier :

L'ennemi se concentre, les grenadiers et les cuirassiers hollandais ont passé le *Moerdijk* hier au matin pour aller prendre leur position au quartier-général du prince d'Orange, à Tilbourg.

Dans le Brabant septentrional, le parc d'artillerie, les chariots de réserve et les voitures du train d'artillerie sont prêts à partir, au grand complet, comme en 1851.

Deux batteries d'artillerie sont déjà cantonnées à l'extrême frontière. Ce mouvement subit et le silence avec lequel les troupes hollandaises viennent prendre leur position à la frontière de Belgique font présumer à quelques personnes que bientôt une attaque aura lieu. Cependant une agression semble peu probable, lorsqu'on considère combien elle aurait peu de chances de réussir. Comme je vous l'ai déjà dit, les mesures de guerre les plus strictes sont observées par l'ennemi.

Dans la nuit de dimanche à lundi, l'artillerie qui se trouvait à Louvain, a quitté cette ville pour se rapprocher de la frontière.

Hier à trois heures nous avons reçu la lettre suivante, datée de Hasselt, 15 janvier, à 4 heures de l'après-dînée :

Ce matin, à 5 heures, le général Maignan a traversé cette ville. Il se rendait au camp de Beverloo, où règne la plus grande activité. Hier, toutes les troupes ont été sous les armes, et de fortes reconnaissances ont été dirigées vers les frontières hollandaises. On disait que des douaniers belges avaient été enlevés; je n'ai pu vérifier l'exactitude de ce bruit.

Il y a deux heures, une estafette est arrivée du camp.

Ce matin le général Daine avec son état-major et ses bagages est parti pour Venloo. Il était arrivé hier au soir.

Au moment où je ferme ma lettre, deux escadrons arrivant de St-Trond et se rendant au camp, sont en bataille sur la place de Hasselt.

On lit dans le même journal :

« On nous écrit d'Hechtel (Limbourg), le 14 janvier : J'arrive à l'instant des frontières de la Hollande où j'ai pu vérifier l'exactitude de ce que je vous ai annoncé hier sur les mouvemens de l'ennemi. »

Toutes les nouvelles que je vous ai données à cet égard se sont pleinement confirmées.

L'armée hollandaise se concentre avec rapidité. Le roi Guillaume rappelle tous les permissionnaires; mais au lieu de prévenir les miliciens par la voie des journaux et l'intermédiaire des gouverneurs de province, il envoie des ordres directs aux miliciens qui rentrent ensuite à leurs corps respectifs par petits détachemens, et de manière à ne pas exciter l'attention publique.

Le prince d'Orange a passé ce matin en revue ses troupes à

Eindhoven, où deux bataillons du régiment qui défendait la citadelle d'Anvers en 1832, sont arrivés pendant la nuit, ainsi que le régiment de lanciers hollandais numéro 10. Il y a là concentration incontestable de forces assez considérables. Les populations des frontières hollandaises sont dans la plus grande consternation.

Les grenadiers et les cuirassiers ont pris position au quartier-général du prince d'Orange à Tilbourg.

Le train d'artillerie, le parc d'artillerie, les ambulances approvisionnées au complet et plus de quarante charrettes de réquisition munies pour plusieurs jours de vivres et de fourrages, ont été concentrés dans la journée du 11, à Eindhoven. Un corps d'infanterie légère se dirige vers ce point. Toute la journée du 12 a été employée par les troupes ennemies, à aiguïser les lances, les sabres et les baïonnettes.

Je vous donne tous ces détails comme positifs. Les mesures militaires de la Hollande sont-elles prises dans le but d'attaquer la Belgique, ou dans la prévision de troubles en France, ou sont-elles provoquées par la crainte d'une attaque de la part de l'armée belge, dans le cas où le ministère Molé viendrait à être remplacé par un ministère belgeux? L'avenir nous l'apprendra.

Vous n'ignorez pas que les mouvemens de l'armée ennemie ont commencé le jour où la veille de la suspension des paiements de la Banque de Belgique et qu'ils ont continué sans bruit jusqu'à ce jour, de manière que l'armée hollandaise qui se trouve aux frontières de Belgique est déjà fort nombreuse.

L'autorité militaire belge a dû être certainement informée des préparatifs de l'ennemi, car j'ai vu des mouvemens de troupes inaccoutumés.

Depuis deux jours, le quartier-général du général Maignan, commandant la brigade d'avant-garde, est établi au camp de Beverloo.

Le 2^e bataillon du 3^e chasseurs à pied qui se trouvait à Diest est arrivée au camp dans la journée du 14. Il sera remplacé à Diest par un bataillon du régiment de chasseurs partisans, faisant partie de la première brigade de la première division. Le 5^e régiment de chasseurs à pied est arrivé au camp presque en même temps que le second. L'on admire la belle tenue de ces deux bataillons. L'enthousiasme peint sur la figure des officiers et des soldats prouvait assez combien est vif leur désir de se mesurer avec nos voisins du Nord.

L'on attend, dit-on, au camp de Beverloo un renfort de cavalerie.

Il paraît que la deuxième division, commandée par le général Goethals, va immédiatement opérer un mouvement vers la Campine.

Depuis deux jours les troupes qui sont au camp, à Hasselt et aux environs, sont continuellement sous les armes.

Inutile d'ajouter que les plus grandes précautions sont prises et observées par notre armée, qui se trouve dans la Campine. A tout instant de fortes patrouilles sont envoyées en reconnaissance vers la frontière de Hollande. Enfin toutes les mesures de guerre sont prises par notre gouvernement.

Je ne vous parlerai pas des propos que tiennent sur notre compte les officiers hollandais, ni de leurs insultantes fanfaronnades. A la première occasion, notre armée saura bien leur fermer la bouche.

— Un correspondant bruxellois du *Handelsblad* dit que le général Daine a l'ordre de défendre Venloo jusqu'à la dernière extrémité, si cette ville était attaquée.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Anvers, le 15 janvier, 2 heures 5/4.

Ce matin, entre neuf et dix heures, une division de l'armée hollandaise se trouvait placée en bataille sur l'extrême frontière entre Westwezel et Turnhout; elle était observée par deux escadrons du 1^{er} régiment de chasseurs.

— Une lettre particulière de Francfort, le 10 janvier, contient ce qui suit : « Sous peu de jours, il sera décidé si un corps d'armée de la Confédération germanique sera mobilisé. Cela dépend encore toujours de l'attitude que la France prendra, à savoir, si elle veut se rallier aux autres quatre puissances, ou si elle veut se faire un jeu de la Belgique. Ici dans notre Allemagne si calme, on ne croit pas le moins du monde qu'un changement de ministère à Paris, puisse compromettre la paix de l'Europe. Tout ce que les Belges pourraient obtenir de M. Thiers serait une prolongation de délai. Dans ce cas, l'affaire pourrait peut-être se traîner encore en longueur. D'après des informations provenant de source authentique, on peut assurer qu'en cas de besoin 120 à 140,000 hommes de troupes prussiennes pourront être rassemblés sur les frontières de la Belgique et même y entrer, en moins de trois semaines, et en quatre à cinq semaines, ce nombre pourrait être doublé. L'itinéraire des régimens destinés pour les frontières belges est déjà arrêté. Il ne faut qu'un signal pour mettre tout en mouvement. » (Hand.)

— On écrit d'Amsterdam, 10 janvier au *Journal des Débats* :

Il se prépare quelque événement extraordinaire : chaque jour le cabinet de La Haye s'assemble sous la présidence du roi, et les délibérations durent deux ou trois heures. Des personnes bien informées assurent que dans le conseil de cabinet d'avant-hier a été adoptée la résolution formelle de diriger toutes nos troupes disponibles vers le Brabant septentrional, c'est-à-dire sur les frontières de la Belgique. Il serait difficile de s'expliquer la véritable cause de ces mouvemens inattendus.

La conférence de Londres a enjoint à notre gouvernement de s'abstenir de tous préparatifs de guerre qui ne seraient propres qu'à irriter les esprits. Aussi croit-on que le cabinet, malgré cet ordre, n'a aucun but hostile; l'armée que l'on concentrera sur les frontières belges et peut-être dans la Flandre zélandaise, ne sera qu'une armée d'observation, et il ne lui sera donné ordre d'agir que si les Belges font eux-mêmes quelques mouvemens. Au reste, l'ordre a déjà été expédié aux troupes destinées à faire partie de cette espèce d'armée d'observation de se préparer à marcher aux frontières.

POIDS ET MESURES DE 3^{me} RANG.

ÉTALONS VÉRIFIÉS POUR 1859.

La députation permanente du conseil provincial; Vu le procès-verbal constatant le résultat de la vérification faite le 18 décembre dernier, d'après les étalons de 2^e rang, déposés à l'administration provinciale, des étalons de 3^e rang dont il est fait usage pour la vérification des poids et mesures du commerce;

Vu l'article 8 de l'arrêté royal du 28 septembre 1819, journal officiel n° 49;

Porte à la connaissance du public que la vérification des étalons de 3^e rang vient d'avoir lieu et que ceux qui ont été mis à la disposition des vérificateurs des poids et mesures pour le service de l'année 1859, ont été reconnus exacts.

Le présent avis sera inséré dans les journaux de la province et au mémorial administratif.

Fait à Liège, en séance, le 11 janvier 1859, où étaient présents: MM. baron Vandenstein, gouverneur président, Delfosse, Seronx, Hubart, Lhoneux, Gouvy, Lekeu, et F. N. J. Warzée, greffier, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme: Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins informe les intéressés que les mandats des intérêts de la dette constituée seront délivrés les mardi et jeudi de chaque semaine à partir du 22 janvier courant, sur la présentation des titres au bureau de la comptabilité.

A l'Hôtel-de-ville, le 14 janvier 1859.

Le président, J. J. TILMAN.

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL. — Avis.

Le sieur F. Lambotte demande l'autorisation de construire un four à cuire le pain dans l'intérieur de son moulin, situé rue des Bons-Enfants, n° 520-5.

Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'administration communale, dans le délai de quinzaine.

A l'Hôtel-de-ville, en séance, le 14 janvier 1859.

Le sieur Clément Francotte demande l'autorisation de remplacer la machine à vapeur qui existe dans sa fabrique, rue de la cathédrale par une autre d'une puissance de huit chevaux, et travaillant sous une pression moyenne de trois atmosphères et demi. Les réclamations ou oppositions concernant l'objet de cette demande peuvent être remises par écrit à l'Administration communale, dans le délai de quinzaine.

A l'Hôtel-de-ville, en séance, le 14 janvier 1859.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 15 JANVIER.

Naissances: 4 garçons, 2 filles.

Décès, 5 garçons, 5 filles, 2 hommes, 5 femmes, savoir: Jean Joseph Gilson, âgé de 58 ans, journaliste, rue de Hours, époux de Catherine Ribesse. Herman Chauvhai, âgé de 19 ans, bijoutier, quai d'Avroy, célibataire. — Marie Marguerite Lecrompe, âgée de 81 ans, houteuse, rue Vert-Bois, veuve de Pierre Thonard. — Marie Ida Etienne, âgée de 69 ans, journalière, faubourg Ste. Marguerite, veuve de Nicolas Body. — Marie Françoise Collette, âgée de 59 ans, rue Saint-Adalbert, épouse de Jean Pierre Alex. Denis.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Judi 17 janvier 1859, le SPECTACLE A LA COUR. MATHIAS, vaudeville. Le 1^{er} acte de GUILLAUME TELL, grand opéra.

THÉÂTRE DU GYMNASE.

Vendredi 18, la 1^{re} représentation de la reprise d'UN 1^{er} AMOUR, vaudeville en trois actes.

Lundi 21, au bénéfice de M^{me} St-Auge, la première représentation de: ANNE DE BOULEN, opéra; les DEUX MAITRESSES, vaudeville.

En attendant GUSTAVE, l'AMBASSADICE, le DOMINO NOIR, opéra; la DEMOISELLE MAJEURE A 50 ANS, le PÈRE DE LA DÉBUTANTE, vaudevilles.

ANNONCES.

A LOUER pour le 25 mars, UNE MAISON avec cours et jardin, au commencement du Faubourg Hoche-Porte, n. 785, avec remise et écurie, si on le désire, s'adresser au n. 781. 58

MAISON A LOUER pour la St-Jean, située quai de la Sauvenière, près du Pont d'Avroy. Prix: 1000 fr. S'adresser de 10 heures à midi, Chaussée St-Gilles, n. 542-8°. 12

M^{me} GILLON-NOSENT, rue du pont d'He, n° 52, vient de recevoir une forte partie de BOUGIES DIAPHANES en CIRE et de L'ETOILE.

Au n° 408 ou 57 nouveau, rue Sœurs-Grises ou Clarisses, DEUX PEUPLIERS DE GRANDE DIMENSION, propres à scier de belles planches, à VENDRE. 54

A VENDRE UNE BELLE MAISON située quai de la Sauvenière, à proximité de la salle de Spectacle.

Cette maison, bâtie avec soin, réunit à la solidité une distribution des plus commodes, elle se compose de plusieurs beaux salons, place à manger, cuisine, cour, remise et écuries.

S'adresser quai de la Sauvenière, n° 56. 1520

Des APPRENTIS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Vente

En l'étude de M^e BERTRAND, notaire à Liège, le 24 janvier 1859, 10 heures du matin,

D'UNE

BELLE MAISON

BATIE DEPUIS PEU DE TEMPS,

Avec cour, écurie, jardin et bois, d'une contenance de 59 ares 25 centiares, située au centre du village de Boire, canton de Glons, occupée par M. Deruisseaux, elle peu convenir pour Maison de compagnie ou de commerce. S'adresser audit M^e Bertrand, notaire. 55

J. RIPAMONTI,

Préparateur en chimie de Milan, porteur de certificats honorables qui lui ont été délivrés à Liège par des personnes de distinction, a l'honneur d'informer le public que, pendant son séjour en cette ville, il est logé chez M. CHABOU, teinturier, au Miroir, n° 650, rue Gerardie, on pourra se procurer chez lui les articles suivants dont une infinité de personnes recommandables ont fait un usage satisfaisant: 1° GOMME ELASTIQUE liquide, rendant immédiatement imperméables toute espèce de chaussure, harnais et objets de cuir, en les enduisant une seule fois pour toujours; cette préparation conserve le cuir et en augmente la souplesse; elle n'empêche en aucune manière l'emploi du cirage ordinaire pour rendre les bottes et souliers luisants, à 1 franc et 2 francs le flacon. — 2° PARFUM TURC pour donner une odeur aromatique et agréable dans les appartements; la boîte, 1 et 2 francs. — 3° ONGUENT végétal pour la guérison radicale des cors aux pieds; il calme la douleur la plus vive dès la première application qu'on en fait; la boîte en fer blanc, 1 fr. — 4° SAVON de Naples, précieux pour l'usage de la barbe et pour la toilette; a boîte en fer blanc, 1 fr. 50 c. — POMMADE odoriférante pour conserver et favoriser la croissance des cheveux; la boîte en fer blanc, 2 fr. ou 1 fr. suivant la dimension. — 6° REMÈDE chimique durable pour teindre les cheveux; la boîte en fer blanc, 2 fr., ou 1 fr., selon la dimension. — Chaque article est accompagné d'un imprimé qui explique la manière d'en servir.

NOTA. Le dit RIPAMONTI a acquis, dans les nombreux voyages qu'il a fait en Europe, différents SECRETS très utiles aux amateurs de chevaux, de la chasse et de la culture des plantes, et se fera un plaisir de les communiquer aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite.

PASTILLES DE VICHY.

2 F. LA BOITE ET 1 F. LA DEMI BOITE.

Ces Pastilles timbrées du mot Vichy ne se vendent qu'en boîtes portant la signature des fermiers et le cachet de l'établissement thermal de Vichy. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac, leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. (Voir l'instruction sur chaque boîte), chez MM. les pharmaciens suivants: Vancampen, rue Kipdorp, à Anvers; Vanhinsberg, à Bruxelles; Leboutte, rue du Pont-d'Avroy, à Liège; Smout, à Malines; Van Peteghem, à Alost; Becquevort, à Nivelles; Duclos, à Bruges; Beeskawé, à Ypres; Decknyrs, à Gand; Dastat-Massart, à Mons; Themont-Vath, Bossus, à Tournay; Bastin, à Huy; Léopold Étienne, à Verviers; Louys, à Namur; Evrard, à Dinant; Hiers-Reynaert, à Courtray; Obozinski, à Louvain.

PROVINCE DE LIÈGE.

CONSTRUCTION D'UNE ROUTE

D'AYWAILLES

vers Louvegnéz.

AVIS. — VENDREDI 25 JANVIER 1859, à onze heures du matin, à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant M. le Gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de Mr. l'ingénieur-en-chef des ponts et chaussées, et sous l'approbation de l'autorité supérieure, à une nouvelle adjudication des travaux à faire pour la construction d'une route depuis aywailles jusqu'à la route de 1^{re} classe n° 4, de Bruxelles à la frontière prussienne vers Malmédy, près de Louvegnéz.

L'adjudication aura lieu par soumissions cachetées, de la manière indiquée à l'art. 47 du devis des travaux.

Ce devis et le supplément aux articles 44 et 45, sont déposés à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, et dans les bureaux de Mr. l'ingénieur-en-chef des ponts et chaussées, où l'on peut en prendre connaissance.

Liège, le 12 Janvier 1859.

Le Gouverneur de la province de Liège, BARON VANDENSTEEN.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

A. Leroux et Cie.

14, rue de la Régence, à Liège.

LIBRAIRIES LEROUX, MONS, BRUXELLES, GAND, ANVERS, NAMUR.

ASSORTIMENT TRÈS-COMPLET D'OUVRAGES ET GRAVURES,

PROPRES À ÊTRE DONNÉS

POUR ÉTRENNES;

TOUS AVEC DE FORT BELLES GRAVURES

ET MAGNIFIQUEMENT RELIÉS. 8114

BOURSES.

PARIS, LE 14 JANVIER.

Trois p. c.	78 85	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	102 40	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	110 40	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque.	—	Dettes actives.	17 1/2
Obl. la vil. de Par.	1170	Id. passive.	4
Emprunt belge.	100	Emp. rom.	101
Société Générale.	—	Rente de Naples.	99 20
Banque de Belgiq.	595	Emp. portugais.	—
Mutualité.	—	Miguéliste.	—

AMSTERDAM, LE 14 JANVIER.

HOLL. Dette act.	101 7/8	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	54 1/8	POLOGNE. L. fl. 500	122 5/4
Différée.	—	Prus. L. de Rd. 50	—
Billet de change.	25 5/16	ESPAGNE. E. Ard.	16 5/4
Obl. synd. d'am	94 5/4	Dito grd.	—
5 1/2.	—	Dettes diff. 1850.	—
S. de C. des P.-B.	174 1/4	anc.	—
nouvelle.	—	passive.	4 5/16
RUSSE. Hope et C ^e	105 5/8	AUTR. Métall. 5.	104 1/2
1829, 5.	105 5/4	Brès. Obl. à Lond.	—
Inscr. au gr. livre	70 1/4		

ANVERS, LE 15 JANVIER.

ANVERS. Det. act.	104	A PRUSSE. Em. à Berl.	122 5/4	P
Det. diff.	50	NAPLES. Cert. Fal.	95	
Empr. de 48 mill.	98 5/4	ET. Rom. Lev. 1852.	100 1/2	
Id. de 50 mill.	88 5/8	P Cert. à A. 1854.	99 1/4	
HOLL. Dette act.	—			
Rente rembours.	—	CHANGES.		
AUTRICHE. Métall.	107	A Amsterd. C. jours.	1 0/10 p	P
Lots de fl. 100.	558	Id. 2 mois.	—	
fl. 250.	464	Rotterdam. C. jours.	1 1/8 p	P
fl. 500.	825	Id. 2 mois.	—	
POLOG. Lots fl. 500	120 1/2	A Paris. C. jours.	pair	A
fl. 500.	158 1/2	Id. 2 mois.	7/8 1/2	P
BRÈS. Em. L. 1854.	77 1/2	A Londres. C. jours.	59/9	P
ESPAGNE. Ardoin.	16 5/8 à 1/2	Id. 2 mois.	—	
Dettes passiv. 1854.	—	A Francfort. C. jours	56	A
Différée.	5	Id. 3 mois.	55 11/16	P
DANEMARC. E. Nott.	95	P Bruxelles et Gand.	1/4	A
Dito à L.	74			

BRUXELLES, LE 15 JANVIER.

Dette active 2 1/2	52 1/2	A Brasseries.	—	
Emp. Rotischild.	98 5/4	P Tapis.	—	
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—	
Emp. de 50 mill.	88 1/2	P Mutualité.	106 5/4	A
Id. de 57 mill.	67 5/8 et	P S. C. Bruges.	—	
Emp. de 1852 (4).	—	Monceaux.	—	
Act. de la Soc. G.	755	A Act. Réunies.	—	
Emp. de Paris.	1595	A Borinage.	—	
S. de Comm. de c.	120	P Houyoux.	—	
B. de Belgique.	60	P Papeterie.	—	
C. de S. et Oise.	101 1/2 et	A Lits de Fer.	—	
Hauts-Fourneaux.	99	P Luxembourg.	—	
Banque Foncière.	97	Civile.	—	
Idem.	100	P Herve.	—	
Fleuu.	—	Ch. de Fer de Col.	—	
Hornu.	—	Ch. de B., M. et B.	—	
Sclessin.	—	Asphalt.	—	
Soc. Nationale.	108	P Holl. Dette active.	54	
Levant du Fleuu.	100	A Losrenten inscrit.	100	
Ougrée.	—	A Autriche. Métallig	106 5/4	A
Sars-Longcham.	—	Naples. C. Falcon.	—	
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoin.	16 1/2 et	A
Ventes.	—	Fin courant.	—	
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—	
Châtelain.	—	Différée de 1850.	—	
Verreries.	—	Idem de 1855.	—	
Betteraves.	—	Passives.	—	
Verr. de Charl.	—	Brésil. E. de Roth.	76 5/4	A
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	100 1/2	A

VIENNE, LE 7 JANVIER.

Métalliques 5 p. c., 108 1/2 — Actions de la Banque, 1512.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 14 JANVIER.

Après-midi. — La goelette française Jean Bart, v. du Havre, ch. de café. La chasse-marée français Active, v. du Havre, ch. de café. La galiote belge Maria, v. de Messine, c. de fruits, vin, etc. La goelette belge Ludd, v. de Londres, ch. de plomb, mécaniques.

PLACE D'ANVERS, LE 15 JANVIER.

Café. — Les affaires ont été insignifiantes aujourd'hui dans cette fête. Environ 200 balles Brésil et St-Domingue ont seules été traitées à différents prix. Riz. — On a cité la vente de 500 balles Bengale à prix inconnu. Le marché a été calme pour les autres articles.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.